MUSÉE DE LA RÉSISTANCE ET DE LA DÉPORTATION DE L'AIN

DU 15 JUIN
AU15 NOV. 2019

1942 – 1944

S'EXILER POUR SURVIVRE

Passages clandestins des Juifs en Suisse

Pays de Gex

Ain

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère Culture

musée de France

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

AIN 01 le Département

SOMMAIRE

Communiqué de presse p. 3

Scénographie p. 4

Partie I - Passages clandestins, printemps 1942-1943 p. 5

Partie II - Entraide, sauvetage, accueil en Suisse
Arrestations, refoulements, déportations p. 12

Partie III - Passages clandestins en Suisse en 1944 p. 14

Itinéraires des familles passées en Suisse
Spots ou points de passages identifiés de groupes de Juifs (1942-1943) p. 16

Itinéraires des familles passées en Suisse
Spots ou points de passages identifiés de groupes de Juifs (1944) p. 21

Informations pratiques p. 26

Conseil départemental de l'Ain

• **Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain**
Florence Saint-Cyr-Gherardi, responsable du musée
Direction des musées départementaux de l'Ain
tél. 04 74 75 07 50 / florence.saintcyr@ain.fr

• **Presse**
Direction de la communication / Céline Moyne-Bressand
tél. 04 74 22 98 33 / celine.moyne-bressand@ain.fr
Direction des musées / Agathe Gaubert
tél. 04 74 32 10 73 / agathe.gaubert@ain.fr

Communiqué de presse
« S'EXILER POUR SURVIVRE : PASSAGES CLANDESTINS DES JUIFS EN SUISSE 1942-1944 »

Exposition temporaire
15 juin 2019 – 15 novembre 2019

« Durant la Seconde Guerre mondiale, plus particulièrement durant les années 1942 à 1944, années d'exécution de la « solution finale de la question juive » par l'Allemagne nazie, de nombreux Juifs ont fui en direction du pays de Gex pour essayer de passer en Suisse et de sauver ainsi leur vie. S'ils sont moins nombreux qu'en Haute-Savoie, ces passages ont néanmoins laissé des traces dans les archives, qui permettent de reconstruire avec précision des parcours, des actes de résistance, et malheureusement aussi des refoulements de la part des autorités helvétiques. »

Ruth Fivaz-Silbermann, historienne

Fruit du programme de recherche « Passages clandestins des Juifs en Suisse par la frontière du pays de Gex 1942-1944 » initié fin 2016, par la Direction des Musées départementaux de l'Ain pour le Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain et confié à l'historienne suisse Ruth Fivaz-Silbermann, l'exposition « S'exiler pour survivre : passages clandestins des Juifs en Suisse à la frontière du pays de Gex 1942-1944 » présente les parcours de familles juives fuyant les persécutions passées par ce secteur. L'exposition est enrichie par quelques textes avec un éclairage particulier sur la persécution des Juifs dans l'Ain mais aussi les réseaux d'entraide et de sauvetage.

A l'appui de projections de cartes animées, de panneaux didactiques sur la persécution des Juifs durant la Seconde Guerre mondiale, d'exemples spécifiques pour l'Ain, de 13 focus détaillés sur des familles ou groupes ayant tenté le passage le long de cette frontière, l'exposition retrace les trajectoires de familles juives contraintes à la fuite. Ces focus se rattachent à 13 voies précises de passages identifiées appelés spots par lesquels des groupes ont cheminé. Ces 13 spots sur le secteur du pays de Gex donnent à voir le phénomène migratoire des Juifs persécutés dans sa complexité.

Les voies de passages dans le pays de Gex 1942-1944
© Département de l'Ain-Service géomatique

SCÉNOGRAPHIE

Conçue par Philippe Mathieu de L'atelier scénographique, l'architecture de la scénographie s'appuie sur des supports en forme d'arches, symbolisant le passage d'un point à un autre, d'un pays à l'autre, d'un monde à l'autre, du désespoir à l'espérance, de l'obscurantisme à la lumière.

• Des arches simples

Des arches en aluminium aux plafonds avec des décors de ciels noirs, chargés de pluie ou d'orages, de jours gris servent à immerger le visiteur dans cette ambiance angoissante. Ces décors symbolisent la fuite, la peur, l'errance sur les routes de France et d'Europe, de jour comme de nuit. Une exposition ouverte à l'itinérance. Les textes de problématisation autour de la question des passages sont implantés sur les façades de ces arches.

• Deux grandes arches de passages à la frontière

Des arches métalliques contenant dans leurs structures basses des éléments de décors évoquant les barrières de douane rouges et blanches, mais aussi des cônes couleur béton, le plafond grillagé servent à suggérer les risques encourus d'arrestation, d'enfermement de souffrance et de déportation. Sur les façades de ces arches sont présentés les 13 parcours de familles.
Sous ces deux grandes arches, correspondant aux deux principales vagues des passages en 1942 et 1944, et en écho avec les textes, des projections au sol cartographiques immergent le visiteur dans le contexte de l'occupation, donnent à voir le cas particulier du secteur du pays de Gex et retracent les itinéraires précis de familles passées par 13 points de passage différents le long de la frontière gessienne.

• Des photographies contemporaines en regard des arches

En périphérie des arches et en résonance avec les parcours et thématiques développées, des photographies contemporaines de la frontière permettre de reconstruire les voies de pénétration en Suisse.

• Une borne interactive

Des séquences documentaires thématiques narratives de quelques minutes illustrées de documents d'archives et images plus contemporaines commentées par l'historienne permettent un approfondissement sur l'histoire des passages et un développement sur les questions des réseaux d'entraide et de sauvetage, sur les filières de passage, sur les passeurs, sur la politique suisse à l'égard des réfugié, sur les refoulements, sur les homes en Suisse.

• Des structures modulaires prévues pour l'itinérance

Conçue d'emblée pour l'itinérance, ces structures en aluminium sont faciles à monter et démonter et conditionner et modulaires.
A défaut de ne pouvoir réutiliser la projection au sol et de disposer de place importante, les lieux d'accueil pouvant être très variables, une impression des cartes au sol sera mise à disposition. Des arches simples supplémentaires remplaceront les grandes arches.

PARTIE I - PASSAGES CLANDESTINS, PRINTEMPS 1942- 1943

• La persécution et l'extermination des Juifs en Europe

La décision d'appliquer la politique d'extermination des Juifs est probablement prise à l'automne 1941. Entre décembre 1941 et février 1943, six centres de mises à mort sont créés en Pologne occupée : Chelmno, Auschwitz, Belzec, Sobibor, Treblinka, Majdanek.
Dans le cadre de la politique génocidaire, la France prend sa part dès le printemps 1942, livrant aux Allemands des convois entiers de Juifs étrangers en partance pour Auschwitz. Le processus s'accélère à l'été 1942, quand les grandes rafles ordonnées par Vichy voient l'arrestation par les policiers et les gendarmes français de plusieurs milliers d'hommes, femmes et enfants juifs. D'une logique d'exclusion, avec les lois antisémites d'octobre 1940, la France bascule, à partir de 1942, dans une logique de déportation.

Etoile juive. *Coll. Jean Lévy*
Son port est obligatoire en zone occupée à partir de juin 1942

• De l'exclusion à la déportation des Juifs dans l'Ain (1940-1943)

En septembre 1941, la préfecture de l'Ain compte la présence de 399 Juifs, soit à peine 0,2 % de la population du département. Cette faible présence juive n'empêche pas l'administration de mettre en œuvre une politique de contrôle et d'exclusion : assignation à résidence et internement. Ainsi des arrestations sont prononcées à l'encontre de Juifs à Hauteville, Pont d'Ain, ou Bourg-en-Bresse. Des juifs étrangers sont affectés aux Groupements de Travailleurs Etrangers (GTE) à Ambérieu-en-Bugey, à Leyment et à Torcieu.
Le printemps 1942 marque le début de la mise en œuvre de la Shoah en France. Le 26 août 1942, lors des grandes rafles de l'été, 11 Juifs sont arrêtés par la police et transférés à Drancy puis Auschwitz. La seconde rafle est exigée par les Allemands en représailles d'un attentat commis à Paris. Le 20 février 1943, le préfet régional de Lyon ordonne au préfet de l'Ain, l'arrestation de « 20 Israélites étrangers ». Sept sont arrêtés, et parmi eux, quatre sont déportés vers les centres de mises à mort en Pologne occupée. Le 24 août 1943, les gendarmes français procèdent à l'arrestation d'une quarantaine de Juifs à Bourg, Belley et Trévoux pour les employer de force à l'édification du mur de l'Atlantique. Le 25 août, après des négociations avec la préfecture, René Nodot, du Service social des étrangers, parvient à faire en faire libérer la majorité.
Ces chiffres ne comprennent pas les Juifs en transit vers la Suisse, arrêtés dans le pays de Gex.

• Le pays de Gex, zone occupée interdite au retour des réfugiés (juin 1940- février 1943

L'Armistice franco-allemand du 22 juin 1940 instaure la ligne de démarcation entre territoire occupé et non occupé. Le département de l'Ain est divisé: le pays de Gex est assigné à la zone occupée et rattaché à la préfecture du Doubs.
La ligne de démarcation suit le cours du Rhône de sa sortie de Suisse à Pougny jusqu'à l'embouchure de la Valserine à Bellegarde, puis remonte la Valserine jusqu'à sa source, avant de ménager un étroit couloir de territoire occupé entre zone libre et Suisse, le long de la route de la Faucille.

Bellegarde reste en zone libre. Les ponts sur la Valserine sont, soit coupés, soit barrés et contrôlés. Le pays de Gex se situe en outre dans la zone dite « réservée » ou « interdite », coupée du reste de la zone occupée par la « ligne du Nord-Est ».
Les Français partis à l'exode, dont les résidents gessiens, sont en principe interdits de retour. Le contrôle n'est toutefois pas permanent et souvent éludé.
Les forces d'occupation et de répression s'installent à Gex: Kreiskommandantur, siège de la police politique (*Sipo-SD*, faussement appelée *« Gestapo »*) et commandement de la Douane. La frontière franco-suisse et la ligne de démarcation sont lourdement contrôlées.

Poste de contrôle allemand à Chézery-sur-Forens, 1940-1942
Coll. Groupe patrimoine de Bellegarde (Fonds Eric Toiseux)

• L'occupation dans le pays de Gex (iconographie)

Château Regard à Gex, mars 2017
Kommandantur de Gex. D'abord Kreiskommandantur 890, puis antenne de la Feldkommandantur 560 de Besançon, le siège local de l'autorité militaire d'occupation est installé au « château Regard » à Gex, rue de Genève. Il dispose aussi d'antennes (Ortskommandantur) dans les principales localités.
Département de l'Ain/Carine Monfray

Le pont du Tram à Bellegarde-sur-Valserine, mars 2017
L'Ortskommandantur Coupy/ Bellegarde
Le pont de Coupy sur la Valserine est le passage routier principal entre Bellegarde et le pays de Gex. Détruit en 1940 puis reconstruit, il est gardé par une Ortskommandantur et un poste de douane allemand sous l'occupation.
Département de l'Ain/Carine Monfray

La villa Latry à Gex, mars 2017
La Sipo-SD était installée dans la Villa Latry
La Sipo-SD (qui dépend de l'Office de sécurité du Reich à Berlin) siège peut-être initialement à la sous-préfecture, puis plus tard dans les hauts de Gex, à la villa Latry. Klaus Barbie a été en poste à Gex de mai à novembre 1942.

Département le Ain/Carine Monfray

La villa Tessier à Gex, mars 2017
La douane allemande était installée dans la Villa Tessier
L'arrondissement de Gex du Zollgrenzschutz (douane militarisée allemande) couvre tout le pays de Gex et la zone de la Faucille jusqu'au- delà de La Cure (Jura occupé). Ses effectifs augmentent au cours de l'Occupation. Les postes de douane comptent de 15 à 35 hommes, qui patrouillent avec des chiens.
Département de l'Ain/Carine Monfray

• La fuite des Juifs persécutés vers la Suisse (printemps 1942-janvier 1943)

La fuite des populations juives vers la Suisse commence au début de l'été 1942. La première vague arrive de Hollande et de Belgique, où l'occupant nazi, après les avoir dépossédés de leurs biens et de leur statut légal, déclenche leur déportation massive, sous couvert de « mise au travail ». Ils affluent à la frontière suisse sur tout l'arc jurassien, de Belfort au pays de Gex.
De zone occupée française, les Juifs fuient plutôt en « zone libre ». Beaucoup d'entre eux vont toutefois refluer vers la frontière suisse lorsque le gouvernement de Vichy, à son tour, procède d'août à novembre 1942 à l'arrestation impitoyable des juifs étrangers en vue de leur déportation. Le pays de Gex voit alors arriver des juifs de la région lyonnaise, qui parviennent à traverser la ligne de démarcation pour gagner la frontière suisse. Ce phénomène s'accentue durant l'hiver 1942-1943, après l'occupation allemande de la zone sud en novembre. Les candidats au refuge en Suisse tentent alors de traverser l'étroit « cordon ombilical » de la route de la Faucille, mais la répression allemande et les refoulements par les autorités helvétiques font de nombreuses victimes.

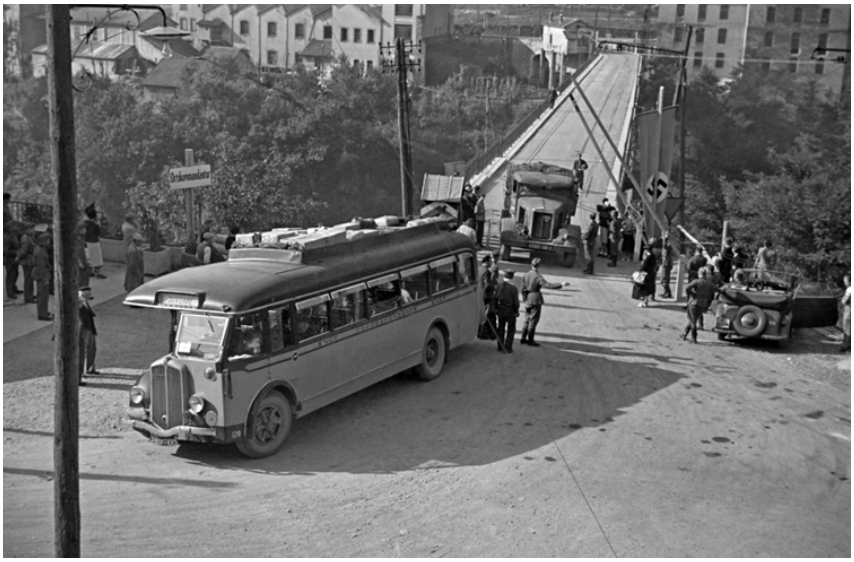

La ligne de démarcation, pont du Tram à Bellegarde-sur-Valserine
ECPAD/Défense

• Aide et sauvetage des Juifs dans l'Ain

Face aux persécutions allemandes et françaises, des femmes et des hommes de bonne volonté, se sont mobilisés pour aider ou sauver les Juifs de l'Ain, notamment les enfants. Ils sont engagés dans une dizaine d'institutions ou organisations d'entraides chrétiennes, juives ou publiques comme le lycée Lalande et le Service social des Étrangers (SSE) à Bourg-en-Bresse ; la pouponnière de Nurieux dirigée par Rachel Revoy ; le domaine du Sappel base arrière avant le passage clandestin vers la Suisse ; le Château de Grammont à Ceyzérieu ; le centre rural de Villemotier des Éclaireurs Israélites ; la colonie d'Izieu créée par l'OSE par les époux Zlatin avec l'Oeuvre de Secours aux Enfants (OSE) ; le sanatorium l'Espérance de la Fondation de Rothschild à Hauteville, etc.
Avec ou sans l'aide d'autres organisations, les Juifs ont résisté en assurant leur propre sauvetage à l'image de Margot Cohn de l'OSE qui, en 1943, a parcouru l'Ain à bicyclette pour placer des enfants dans les familles ou d'Aron Wolf, élève rabbin, engagé dans la résistance armée et donnant une fois par semaine des cours de religion au Centre Rural à Villemotier. L'Ain compte actuellement 25 Justes parmi les Nations. Parmi eux, René Nodot, premier Juste du département de l'Ain (1974) qui a sauvé plus de 200 Juifs.

Rachel Revoy et deux enfants de la Pouponnière de Nurieux, 1943
Coll. privée

Groupe d'enfants juifs cachés à la Pouponnière de Nurieux, 1943
Coll. privée

• L’accueil des Juifs en Suisse

Au début de la guerre, la Suisse décrète l'obligation de visa et le refoulement de tous ceux qui en sont dépourvus. La frontière est donc fermée et les visas octroyés de manière très restrictive, surtout aux Juifs. La Suisse craint un afflux ingérable et l'« enjuivement » du pays.

Après une période de tolérance, la frontière se referme strictement le 4 août 1942, au moment même où déferle la première vague de réfugiés. Des centaines de refoulements sont opérés aux frontières avec la zone occupée.

Une forte réaction de l'opinion publique parvient toutefois à desserrer l'étau. Ceux qui ont pu pénétrer au cœur du pays ne sont plus refoulés. Des consignes officieuses de Berne autorisent l'accueil des populations fragiles : vieillards, malades, femmes enceintes, familles avec un enfant jusqu'à 16 ans (âge abaissé à 6 ans dès 1943). Les enfants et adolescents venus seuls sont accueillis aussi, ce qui permet à la résistance juive d'organiser une centaine de convois et de sauver 1 200 enfants.

La police frontière conserve cependant le contrôle de l'accueil et du refoulement. Le comportement individuel des responsables locaux, officiers de l'armée territoriale ou des douanes, a parfois été déterminant, allant de la clémence discrète au zèle extrême.

Les réfugiés accueillis sont internés dans des camps sous contrôle militaire, puis versés dans des camps de travail, hommes et femmes séparés. Les enfants sont placés dans des familles ou des homes. Avec l'appui d'organisations d'entraide, certains réfugiés peuvent obtenir leur libération sous contrôle policier civil. Tous sont tenus de préparer leur émigration dès la fin des hostilités.

Le camp des Cropettes
Centre d’iconographie de Genève

• Refoulés de Suisse

La frontière franco-suisse dans son ensemble a vu affluer quelque 15 500 fugitifs juifs, dont 2 700 venus de la zone occupée et 12 800 venus de la zone libre (puis zone sud). Au total, quelque 2 850 d'entre eux ont été refoulés. La politique helvétique a été différente sur ces deux versants. Très craintive face à l'occupant nazi, la Suisse en a sans doute refoulé la moitié sur le versant de la zone occupée. Sur l'autre versant, du fait de ses bons rapports avec la France (même pétainiste), sa politique a été plus souple: environ un refoulement sur six passages.

Heureusement, le refoulement n'entraînait pas inéluctablement la déportation: côté savoyard, 174 juifs refoulés connus nominalement ont été déportés (dont 10 enfants); côté zone occupée, il faut estimer leur nombre à plus de 500.

Le pays de Gex représente un micro-territoire : de juin 1942 à juin 1944, 298 fugitifs juifs passés par là ont été accueillis, et 76 (connus nominalement) y ont été refoulés (dont 9 entrés ailleurs et arbitrairement refoulés par-là). Dans le même temps, quelque 320 passages se sont faits par le « cordon ombilical » de la route de la Faucille, dont de nombreux refoulements.

• La prison de Gex

La prison de Gex, une des premières prisons cellulaires construites en France, est rouverte par l'occupant allemand le 9 octobre 1940 et fonctionne jusqu'en 1944. Son registre d'écrou, un simple carnet tenu par un gardien français, est conservé jusqu'en septembre 1942 ; la suite en est perdue. La plupart des inscrits sont des civils suisses ou français, des Hollandais ou des Alsaciens en route vers la Suisse, généralement relâchés après un certain temps.

Mais le registre contient aussi les noms de 46 juifs étrangers, incarcérés là en transit durant 2 à 14 jours avant d'être transférés, via les prisons de Champagnole ou de Besançon, dans le camp de Drancy, antichambre de la déportation « à l'Est ». Parmi ceux-là, 19 avaient été refoulés par les autorités militaires suisses. Les autres ont été arrêtés durant leur fuite.

Ce sont des personnes seules, des couples et des familles avec enfants. Quinze d'entre eux viennent de Hollande ou de Belgique. Quatre sont des évadés de camps de Vichy. La plupart des autres viennent de Lyon, où ils séjournaient comme réfugiés. Tous ont tenté d'échapper à la déportation, chez eux ou dans la France de Vichy. Tous les adultes sauf un seront déportés à Auschwitz entre le 18 septembre et le 4 novembre 1942. Seuls deux hommes en reviendront.

Les quatre enfants de 6, 8, 9 et 13 ans arrêtés avec leurs parents ont pu être confiés à la Croix-Rouge française (puis probablement à l'Union générale des israélites de France) avant la déportation de leurs pères et mères. Arrachés à leur famille, ils ont survécu, orphelins.

Ancienne porte de cellule de la prison de Gex, mars 2017
Département de l'Ain/Carine Monfray

• Herbert et Paul CAHN, Edmund GROHS, livrés par la douane suisse aux Allemands

La prison de Gex a vu arriver des juifs refoulés arbitrairement par les autorités genevoises dans le pays de Gex.

Herbert Cahn et son jeune frère Paul, nés à Essen dans une famille juive modeste, ont fui l'Allemagne pour Anvers (Belgique) après l'avènement du nazisme. Tout comme Edmund Grohs, tailleur à Berlin. Le 10 mai 1940, lors de l'invasion allemande, la police belge arrête tous les «étrangers ennemis», y compris plus de 6 000 hommes juifs réfugiés en Belgique – pourtant victimes du régime nazi. Elle les fait déporter, avec l'accord de l'armée française, dans le camp de Saint-Cyprien (Pyrénées-Orientales). Les frères Cahn et Grohs restent internés comme travailleurs étrangers et sont versés dans un GTE « palestinien » (juif) à Savigny (Haute-Savoie), où ils font du bûcheronnage pour l'Etat français.

Le 18 août 1942, le GTE est cerné par la police de Vichy en vue de la déportation, mais les trois hommes parviennent à s'évader et à entrer en Suisse, où ils sont cependant arrêtés par les gendarmes. L'autorité militaire ordonne de les refouler « par où ils sont venus ». On les transporte alors au poste de douane le plus proche, de l'autre côté du Rhône, et on s'apprête à les remettre aux douaniers allemands. Ils se débattent, se jettent à l'eau, Paul s'entaille les veines, mais rien n'y fait et, sous la surveillance expresse de l'officier de police genevois, qui communique «courtoisement» avec le commissaire de la Sipo-SD de Gex, la remise brutale s'effectue au poste de La Plaine le 22 août.

Les trois hommes seront déportés à Auschwitz le 18 septembre. Herbert Cahn, malade et mutilé, est revenu, comme, semble-t-il, Edmund Grohs.

Herbert CAHN, Paul CAHN, Edmond GROHS
Mémorial Kazerne Dossin (Malines)

• Benedictus WIJNMAN et Siegfried WIJNSCHENK refoulés à la frontière du pays de Gex

Siegfried Wijnschenk et Benedictus Wijnman, deux fourreurs juifs d'Amsterdam, se sont réfugiés en Suisse le 22 mai 1942 déjà, victimes, non de la grande déportation qui n'a pas encore commencé, mais de l'intimidation exercée sur eux par l'occupant nazi, pour lequel ils ont accepté de travailler. Admis provisoirement, ils font l'objet d'une enquête de la Section de police de l'Armée suisse, qui conclut à leur refoulement, étant jugés indésirables et coupables d'« irrégularités commerciales ».

A Berne, cependant, le chef de la Division de police, haut responsable des réfugiés dans le gouvernement civil, prend leur défense, estimant qu'ils sont «en grand danger en France occupée». Le bras de fer entre autorité civile et militaire se termine par le refoulement des deux hommes, en dépit du décret d'internement signé par la Confédération. Le 27 août 1942, ils sont amenés au Moulin Fabry sous Thoiry et brutalement refoulés dans le pays de Gex. Sans papiers (leurs passeports sont restés en Suisse), sans personne pour les aider ou les héberger localement, leur refoulement équivaut à une condamnation: ils sont arrêtés la nuit même et incarcérés à la prison de Gex, d'où ils seront déportés.

L'épouse de Benedictus Wijnman et son petit garçon de sept ans, réfugiés à Bruxelles, ont été

dénoncés et déportés à Auschwitz un an après leur mari et père.
Les militaires suisses ont opéré d'autres refoulements arbitraires à l'issue tragique.

Page du registre d'écrou de la prison de Gex, août 1942
Archives communales de Gex

PARTIE II - ENTRAIDE, SAUVETAGE, ACCUEIL EN SUISSE ARRESTATIONS, REFOULEMENTS, DÉPORTATIONS

• La reprise des passages par le pays de Gex en 1944

Après la levée de la ligne de démarcation le 1er mars 1943, l'afflux vers la Suisse à travers le pays de Gex diminue.
Une nouvelle donne se met toutefois en place en février 1944, qui va engendrer un fort regain de l'attractivité du pays de Gex. La vague d'arrivées de février à juin 1944 sera deux fois plus forte que celle de 1942-43. Cette fois, les fugitifs juifs viennent à 90% de l'ancienne zone libre, et ils sont Français à plus de 60% : la traque nazie s'est radicalisée et la nationalité n'a plus d'importance. Beaucoup d'entre eux sont pris en charge par des réseaux de résistance juive ou chrétienne et tous font appel à des passeurs.
Le pays de Gex bénéficie à ce moment de la situation de blocage de la Haute-Savoie, où l'état de siège a été décrété fin janvier 1944, verrouillant l'accès au département et donc à la Suisse. En outre, l'occupant allemand y a instauré une « zone réservée alpestre », dont il bannit les juifs et les citoyens des pays ennemis.
De Lyon, mais aussi de Grenoble, de Nice et d'ailleurs, les réseaux dirigent donc leurs protégés vers Bellegarde et le pays de Gex, d'autant que la surveillance française y est réputée presque inexistante. Le seul danger vient des patrouilles allemandes munies de chiens. Par le train, l'autocar ou le taxi, le pays de Gex devient zone de passage pour les adultes, tandis que les enfants juifs, déguisés en colonies de vacances, continuent à passer par la Haute-Savoie.

• Se cacher, sauver les enfants

La radicalisation de la traque incite les organisations qui hébergent des enfants juifs à la plus grande prudence. Les démarches pour une solution diplomatique s'enlisent. Les Etats-Unis ont bien accordé 5 000 visas pour les enfants juifs « abandonnés » et la Suisse – du moins son chef de la Division de police, contre l'avis du Département politique – serait prête à les accueillir temporairement jusqu'à leur émigration. Mais Pierre Laval, chef du gouvernement de Vichy, refuse de leur donner des visas de sortie.
Ces enfants se trouvent pour moitié dans des maisons d'enfants gérées par l'Œuvre de secours aux enfants, les Eclaireurs israélites de France, les Quakers ou le Secours suisse, pour moitié dans des familles. Il s'agit en fait de tous les enfants juifs étrangers laissés légalement en France au titre des exemptions de Vichy, que leurs parents aient été déportés ou non.
Il faudra sauver ces enfants autrement, en les faisant basculer dans la clandestinité. En janvier 1943, l'OSE mandate l'ingénieur Georges Garel pour qu'il organise un réseau à double entrée. Enregistrés légalement sous leur vrai nom, les enfants sortent à l'autre bout sous une fausse identité pour gagner couvents, internats catholiques ou laïques, familles d'accueil. Une partie est convoyée en Suisse.

A la fin de 1943, les homes de l'OSE et des EIF ont presque tous été dissous. La réoccupation de la zone italienne par les Allemands a accéléré l'organisation de convois clandestins vers la Suisse. Plus de 1'000 enfants franchissent les barbelés suisses entre août 1943 et juin 1944. Plusieurs de leurs accompagnateurs paient cet audacieux engagement de leur vie.

• 1944 : exécutions et déportations des Juifs dans l'Ain

L'année 1944 marque l'accélération de la Shoah partout dans les territoires occupés par les Allemands sous la forme d'arrestations, de déportations et de massacres. L'Ain est durement frappé.
En février 1944, lors de l'opération Korporal, parmi les maquisards arrêtés se trouvent de nombreux Juifs dont David Vogel l'un des plus grands écrivains de langue hébraïque du XXe siècle. Le 6 avril 1944, à la veille de l'opération Frühling contre les maquis du Jura, la *Gestapo* et la Wehrmacht profitent du déplacement pour « liquider » la colonie des enfants d'Izieu. Sur ordre du chef de la Gestapo, Klaus Barbie, 44 enfants, âgés de 4 à 17 ans, et leurs 7 éducateurs sont raflés puis déportés.
Le 19 mai 1944, la *Gestapo* et un détachement de *SS* encerclent le centre rural de Villemotier des Eclaireurs Israélites. Quatre éducateurs et un adolescent sont abattus dont le rabbin Aron Wolf. Un couple est arrêté dont le mari sera déporté à Auschwitz.
En juillet 1944, lors de l'opération Treffenfeld à Bourg-en-Bresse, Klaus Barbie parvient à faire exécuter 25 personnes. Parmi les victimes, on compte 12 juifs, fusillés dans la forêt de Seillon et sur la commune de Marlieux. Le 29 juin 1944, la milice lyonnaise, dirigée Paul Touvier, exécute un des dirigeants de la résistance juive, Léo Glaeser, et six autres Juifs à Rillieux-la-Pape. À Saint-Didier-de-Formans, l'historien Marc Bloch est fusillé, par la Milice le 16 juin 1944, ainsi que 27 autres résistants.

Ferme de Saint-Germain à Villemotier, 2016
Département de l'Ain/Jorge Alves

Plaque à la mémoire des victimes du massacre de Villemotier apposée sur la ferme de Saint-Germain , 2009
Département de l'Ain/Jorge Alves

• Une résistante juive, Gusta BORUCHOWITZ, alias « Lucienne BOULANGER »

A Aix-les-Bains, un service d'évacuation d'enfants vers la Suisse se met en place début mars 1944. Les convois d'enfants seuls jusqu'à 16 ans (18 ans pour les filles) sont désormais tolérés par la Suisse, qui a officiellement accepté d'accueillir 1 500 orphelins juifs.

Tous ne sont pas orphelins. Le 29 mars, Jean et Michel Lévy, 10 et 7 ans, sont amenés par leur mère à Aix pour être convoyés en Suisse par une femme qui se fait appeler «Lucienne Boulanger». Elle a commencé à travailler en indépendante, puis s'est mise au service de l'OSE. Le prix par personne est de 5 000 francs: il faut munir de faux papiers ceux qui n'en ont pas et rétribuer les passeurs qui se chargent du dernier kilomètre et des barbelés. Le groupe est formé à la gare d'Aix et convoyé par «Lucienne» à Annemasse, où deux passeurs prennent le relais pour l'amener à un sous-bois discret, à une heure de marche. Ce réseau passe ainsi en deux mois plus de 50 enfants et une trentaine d'adultes par la Haute-Savoie, mais aussi plusieurs groupes d'adultes, dont la famille Lévy, par le pays de Gex.

Le véritable nom de «Lucienne» est Gusta-Perla Boruchowitz, née Schlesinger, 23 ans, originaire d'Anvers. Toute la famille a quitté Anvers en 1942 pour Lyon, puis Aix-les-Bains. Gusta et son mari semblent liés à la résistance juive de Grenoble; Leo Boruchowitz fabrique et distribue des faux papiers. La mère de Gusta est arrêtée à Aix et déportée, ses deux sœurs fuient en Suisse. Elle-même et son mari s'y résoudront tardivement, fin mai.

Ni « Lucienne » ni son mari n'ont jamais témoigné de leur action résistante. Ils se sont installés à Lille après la guerre.

Gusta BORUCHOWITZ

Archives fédérales suisses E 4264(-) N 22911

Chalet de Tavannes dans le Jura bernois (home rituel de la Fédération des communautés israélites de Suisse, géré par la Croix-Rouge suisse-Secours aux enfants, 1944

Coll. Jean Lévy

• Le passeur François LACHAUX et la filière résistante d'Ornex au printemps 1944

Dans le secteur d'Ornex-Maconnex, un réseau de résistants contribue amplement, en 1944, à sauver des juifs et d'autres personnes persécutées en les faisant passer en Suisse.

Plusieurs de ces passeurs ont laissé des traces dans les archives. Celui qui nous est le mieux connu est le facteur d'Ornex, François Lachaux, né à Moëns en 1885, patriote et républicain convaincu, qui tenait avec sa femme, la «mère Lachaux», fameuse cuisinière, le café Lachaux en bordure de la route Ferney – Gex.

On allait « chez Lachaux » la nuit, quand il y avait quelqu'un à passer. Bien que presque sexagénaire et traînant une «patte folle», François Lachaux se rendait alors à la ferme Jouffroy à Maconnex, en face du «château» où logeait son fils Louis Lachaux, membre des FFI depuis 1943, pour chercher les fugitifs. Il les amenait jusqu'aux barbelés par des sentiers en sous-bois, d'où ils gagnaient la sortie du bois côté suisse, près des bornes 20 à 22. Selon le récit familial, il aurait même porté des fugitifs incapables de marcher.

Chasseur et occasionnellement contrebandier de tabac, François Lachaux connaissait les bois comme sa poche. Il devait aussi connaître les horaires des patrouilles, puisque les douaniers allemands fréquentaient son café. Selon les archives, il a fait passer en avril et mai au moins treize fugitifs juifs – sans doute le double – à la borne 18 au milieu du bois, véritable « signature » du réseau. Il n'a jamais été inquiété.

Le réseau était en lien avec la mairie de Versonnex et comprenait divers résidents locaux, parmi lesquels le menuisier Marcel Deborne de Ferney, qui a passé Gaston Guthmann le 3 mai.

Photographie - François LACHAUX devant son café à Ornex et son fils Louis, 1932
Coll. Guichard-Lachaux

• Szmul MOSZKOWIEZ VEL MANDEL et son épouse Hélène

Secteur I – Dardagny - Spot 1

Pont frontière sur le Roulave, sur la route Saint-Jean-de-Gonville – Dardagny, 24 juin 1942

Szmul (Samy) Moszkowiez vel Mandel vit à Bruxelles, boulevard du Midi, où il exploite un atelier et magasin de maroquinerie. Il a épousé Hélène Herschlikowitz sous l'Occupation. Le jeune couple attend un enfant.

En mars 1942, leur commerce est spolié par les Allemands. Le 7 juin, l'étoile jaune devient obligatoire en Belgique occupée. Molestés dans la rue, menacés de camp de travail, les Moszkowiez décident de fuir avant même le déclenchement de la déportation générale.

Ils ont préparé leur voyage. Munis de fausses cartes d'identité belges et d'une carte Michelin, certainement aussi de conseils sur la route à suivre, ils partent en train, passent clandestinement en France près de Givet (Ardennes) et gagnent Besançon, envoyant de chaque étape une carte postale anodine à leur famille. Cachés là deux semaines, ils reçoivent le conseil de gagner Gex en autocar par la route de la Faucille. Après avoir dormi à Gex à l'Hôtel du Jura, ils prennent le train SNCF en direction de Bellegarde jusqu'à la gare de Saint-Jean-de-Gonville, puis franchissent à pied les deux kilomètres jusqu'au nant de Roulave qui marque la frontière. Ils passent probablement non sur le pont, qui est gardé, mais en contrebas. Hélène se souvient qu'un « patriote français » leur a indiqué l'heure de la pause-dîner des quatre douaniers allemands et a coupé les barbelés. Hébergés à Russin chez une femme qui leur donne encore de quoi payer le train jusqu'à Genève, ils s'annoncent aux autorités. Leur bébé Paul naît à Genève le 8 novembre.

Samy et Hélène MOSZKOWIEZ VEL MANDEL
Coll. privée

• Esther HERSZHORN et Abraham BLANKOWSKI

Secteur IV – Canton de Vaud - Spot 12
De Gex au secteur de la Rippe, dans la forêt de Bonmont, 8 septembre 1942

Esther HERSZHORN est née à Varsovie en 1923. Elle est la deuxième d'une famille de 4 enfants : une sœur ainée Rachel (Ruchla), 20 ans couturière, une soeur cadette Hélène (Hudes) 15 ans et un petit frère Wolf (12 ans) qui vont à l'école. Ils émigrent en Belgique en 1932 où le père est maroquinier. Esther fréquente le lycée de Bruxelles. Mais les lois antisémites l'en chassent. Esther devient sténographe
Ses parents et frères et soeurs se sont déclarés pour la mise au travail obligatoire. Son père Lajb, sa mère Frajda, ses sœurs et son frère sont déportés à Auschwitz le 25 août 1942. Elle se cache acquiert de faux papiers. Elle quitte Bruxelles avec un camarade du même âge Abraham BLANKOWSKI. Leur passage est sans doute organisé et financé par une filière de la jeunesse sioniste de Bruxelles. Ils partent de Belgique à vélo, traversent la France peut-être en mettant les vélos dans le train au moins juqu'à Besançon, arrivent à Gex, par la route de la Faucille. Le 7 septembre 1942, ils dorment dans un hôtel et partent à pied avec un passeur. Ils ont dû passer dans la région de la Rippe ou encore plus haut. Ils gagnent Nyon à pied et prennent le train pour Zürich. Ils ne sont pas refoulés.

Esther HERSZHORN et Abraham BLANKOWSKI

• Rudolf SCHOENDTAEDT et sa femme Lucie

Secteur VI – Canton de Vaud - Spot 11
De Lyon à la région de Crassier, en passant par Divonne, 19 septembre 1942

Rudolf SCHOENDTAEDT et sa femme Lucie née BUSCHER sont installés à Berlin depuis 1912 est courtier en biens immobiliers.
Leurs deux enfants adultes ont quitté l'Allemagne, le fils pour la GB, la fille pour la Palestine juive. En 1939, le couple décide de liquider l'affaire et émigre en GB. Mais la guerre les surprend en Belgique, les frontières se ferment. Ils restent d'abord à Anvers inscrits comme réfugiés, puis à Bruxelles en 1941.
En août 1942, Lucie apprend que l'un de ses frères resté à Cologne est déporté avec sa femme (ghetto de Minsk et extermination). L'autre frère émigré en Hollande est déporté avec sa femme à Auschwitz fin août 1942.
Le couple décide de fuir en France. Vers le 5 septembre 1942, ils arrivent à Lyon et partent en train, en voiture peut-être par Lons-le-Saunier, Saint-Claude, Lamoura avant de descendre les pentes du Jura en direction de la Suisse. Ils parviennent à Divonne, passent dans la nuit du 18 au 19 septembre 1942 sans être interceptés sans doute aux alentours de Crassier, gagnent Nyon et prennent le train pour Zürich. Leur âge fait qu'ils sont accueillis en Suisse.

Rudolf et Lucie SCHOENDTAEDT
Archives Fédérales suisses, E 4264(-) N 4289

• Sara KASS, sa fille Hida, Bluma ZELCER et son fils Jacob

Secteur III Meyrin Spot 4
Lyon – Ferney Voltaire – bois de la Maille, borne 113, 2 novembre 1942

Sara KASS née LANDAU, juive polonaise habitant Anvers fuit la Belgique le 24 juillet 1942 avec sa petite fille Hilda 6 ans pour s'établir à Lyon.
Bluma ZELCER née BLASBALK, juive mariée à Isaak ZELCER sans profession réside avec son mari à Verviers en Belgique. Ils ont un fils Jakob 9 ans. La famille fuit la Belgique en juin 1940 et s'installe en résidence assignée à Lourdes (Hautes Pyrénées). Après la rafle du 26 août 1942, à laquelle ils échappent, ils se réfugient à Lyon.
Les deux femmes et leurs enfants quittent Lyon en camion le 2 novembre 1942 en direction du Jura avec un passeur. Elles passent peut-être par Lons-le-Saunier, puis Saint-Claude et Lamoura, avant de traverser le cordon « ombilical » de la route de la Faucille et descendre en direction de Divonne. Là, il semble, qu'elles prennent un train peut-être jusqu'à Chevry ou Sergy-Saint-Genis,, puis peut-être le car pour Ferney. Elles passent la frontière à pied dans le bois de la Maille, à la borne 113.
Le mari de Bluma ZELCER passe lui aussi en Suisse par le Valais dans la région de Saint-Gingolph, un mois avant le 5 mars 1942.

Sara KASS
Archives fédérales suisses E 4264(-) N 6033 et 6425

Bluma ZELCER et son fils Jacob
Archives fédérales suisses E 4264(-) N 6033 et 6425

• Lilli BERNHARDT

Secteur de la route de la Faucille
Spot 13 – Borne 226 sur la route de la Faucille, sous la Cure (cordon ombilical), 3 décembre 1942

Lilli BERNHARDT 21 ans et son jeune frère Georges, 12 ans, réfugiés de Berlin en Belgique, puis en France cachés à Lyon, fuient en Suisse grâce à un réseau franco-belge début décembre 1942. Ils rejoignent d'abord Lons le Saunier. Ils sont transportés en camion bâché jusqu'à une ferme des alentours de la frontière.
Le 3 décembre 1942, avant l'aube, un passeur vient les chercher. Ils montent à travers bois dans la neige durant 3 à 4h jusqu'à un point en surplomb de la route de la Faucille. Ils attendent 1h dans la neige que la patrouille soit passée. Ils dévalent le talus jusqu'à la frontière. Les Allemands les ont vu et tirent mais sans les atteindre. Lilli et son petit frère gagnent Saint-Cergues puis le cœur de la Suisse.

Name des Inhabers / Nom du titulaire / Cognome del titolare: Bernhard
Vornamen / Prénoms / Nome: Lilli Paula
geboren den / né le / nato il: 9. Dezember 1920
in / à / in: Berlin
Staatsangehörigkeit / Nationalité / Nazionalità: staatenlos
Bei Staatenlosigkeit: frühere Staatszugehörigkeit / Dans les cas d'apatrides, ancienne nationalité / Per gli apolidi, nazionalità precedente: Deutschland
Beruf / Profession / Professione: Schreiberin
Zivilstand / Etat civil / Stato civile: ledig
Signalement / Connotati:
Größe / Grandeur / Statura: 166 cm
Statur / Corpulence / Corporatura: gut
Haare / Cheveux / Capelli: hast'braun
Augen / Yeux / Occhi: hast'braun
Besondere Merkmale – Signes particuliers – Segni particolari: keine
(Photographie) (Fotografia)
Unterschrift des Inhabers: Signature du titulaire: Firma del titolare: Lilli Bernhard.

Livret de réfugié de Lilli Bernhardt
Archives fédérales suisses E 4264(-) N 7835

• Maria KREHBIEL-DARMSTADTER et Marcel CHAGNAC

Spot 13 – Borne 226 sur la route de la Faucille, sous la Cure (cordon ombilical), 18 décembre 1942

Maria KREHBIEL-DARMSTADTER, 50 ans intellectuel allemande, assignée à résidence dans la région lyonnaise devait passer en Suisse quelques jours plus tôt. Elle réussit à franchir la ligne frontière, mais se perd et frappe par erreur à la porte des douaniers allemands de la Cure. Elle sera déportée à Auschwitz le 11 février 1943.
Marcel CHAGNAC, 20 ans étudiant polonais domicilié à Nancy avant- guerre, réfugié à Lons-le-Saunier tente le 18 décembre 1942 de passer en Suisse avec sa famille et un groupe de fugitifs. Ils sont arrêtés avant la frontière, incarcérés à la prison de Morez et Champagnole et déportés. Seul son père a échappé à l'arrestation. Il réussit à passer en Suisse, mais est refoulé et survivra en se cachant à Lons-le Saunier. Marcel est déporté à Auschwitz le 9 février 1943 et sélectionné pour le travail forcé. Il est envoyé au camp annexe de Golleschau. En 1945 il est envoyé aux marches de la mort à Ravensbrück. Il est libéré par les Américains le1er mai 1945 Sa mère et sa sœur sont exterminés
Samuel ROTHKOPF étudiant de 22 ans, alsacien de Bouxwiller (Bas-Rhin), ancien élève de cette ville, réfugié dans le village de Mantry (Jura) tente le passage avec un groupe de 17 personnes le 23 décembre 1942 par la borne 226. Ils sont refoulés. Un est abattu par les Allemands, 13 sont déportés, 3 réussissent à s'enfuir.

Maria KREHBIEL-DARMSTADTER
Source: Krehbiel-Darmstädter, Maria, Briefe aus Gurs und Limonest, 1940-1943. Heidelberg, ED. Lambert Schneider, 1970

• Jean CAHEN SALVADOR

Secteur V – Bossy - Spot 9

De Versonnex à la frontière par le sentier du bois Prod'Hom, 18 septembre 1943

Jean CAHEN-SALVADOR né à Paris, français juif est le fils de Georges CAHEN SALVADOR, Conseiller d'Etat, secrétaire au Conseil national économique et un des pionier de l'institution des assurances sociales.

Jean est docteur en droit, maître des requêtes au Conseil d'Etat à Paris. Il fait partie des cabinets ministériels de 1936 à 1940 (cabinet du ministère du Travail sous les gouvernements Daladier et Reynaud d'août 1939 au 16 juin 1940). Après la promulgation du Statut des Juifs en octobre 1940, il est mis en retraite d'office. Il se replie avec sa famille en zone libre à Carcassonne (Aude) où il épouse Simone MOUTON une catholique. Ils ont deux enfants une fille de 2 ans et un garçon de 4 mois.

Jean CAHEN SALVADOR est arrêté et transféré à Drancy en août 1943, déporté le 20 novembre 1943 vers Auschwitz par le convoi 62. A Drancy, il participe au creusement d'un tunnel destiné à l'évasion des internés. Découvert avec d'autres, il est aussitôt déporté. Il fait partie des 14 déportés du convoi qui réussissent à sauter du train à Lérouville (Meuse).

Le 18 septembre 1943, Jean CAHEN SALBVADOR arrive à Gex en train de Paris en passant par Lyon et Bellegarde. Il dispose de faux-papiers et son arrivée est signalée aux susses.

Il a réussi à prévenir sa femme Madeleine qui le rejoint avec leurs deux enfants à Gex. De là, ils gagnent Versonnex, puis à pied les bois de Villars Dame. Un douanier suisse les arrête à la borne 5. Ils sont attendus chez Charles Pomaret son ancien supérieur, tombé en disgrâce auprès de Pétain et lui-même parti en exil en Suisse, qui réside à Bellevue, à quelques kilomètres de Collex-Bossy. Les parents de Jean passeront également en Suisse en mars 1944 par la Haute-Savoie.

Jean CAHEN-SALVADOR (sans date après guerre)
Patrimoine de la Sécurité Sociale des Mines - Droits réservés

• Félix GOLDSCHMIDT et sa femme Marguerite

Secteur IV – Vireloup - Spot 7
Les bords du Gobé, ruisseau marquant la frontière, près de la borne 49 (actuelle borne 56) en venant de Ferney-Voltaire, 17 février 1944

Félix Goldschmidt, 45 ans, Français, a vécu en Suisse, en Allemagne et à Paris comme ingénieur et traducteur de brevets. Il est marié et père de cinq enfants. La famille est juive observante.
Retirés en zone libre dans l'Indre, ils s'occupent d'horticulture, mais Félix s'investit aussi dans l'assistance aux internés juifs des camps de Gurs, Nexon et Douadic. Il bascule rapidement dans la résistance, fabriquant des faux papiers pour faciliter leur libération, ainsi que des explosifs.
En juillet 1943, la famille subit une descente de la Sipo-SD, qui fouille la maison à la recherche de faux papiers. Sa femme parvient à les brûler dans le poêle, mais Félix est sévèrement battu et torturé, emprisonné à Limoges, condamné à mort, puis, s'étant déclaré juif, à la déportation. Il part pour Auschwitz le 20 novembre.
Il saute du train à Lérouville, se procurant de graves fractures. Il est recueilli par un couple de cheminots, Gabriel et Simone Philbert, qui l'hébergent durant cinq semaines en dépit du risque extrême, lui procurent de faux papiers et l'accompagnent en train à Dijon. Encore semi-invalide, il gagne Aix-les-Bains où se cache sa femme, qui a entre-temps envoyé leurs trois enfants cadets en Suisse. Après deux mois d'hôpital, Félix part pour Bellegarde et Ferney avec sa femme et leurs deux filles aînées, d'où un passeur anonyme les pilote vers la frontière.
Bien qu'il ait toute sa famille en Suisse et qu'il puisse à peine marcher, Félix est accueilli avec réticence par les douaniers…
Après la Libération, les Goldschmidt dirigeront des homes de l'OSE en France, notamment celui de Versailles, qui a hébergé Elie Wiesel.

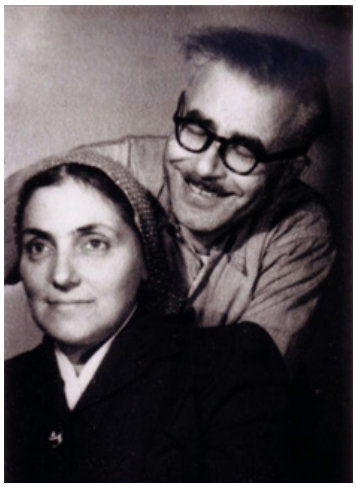

Félix et Marguerite GOLDSCHMIDT
Archives de l'OSE

• Lajbus, Malka ROTSZTAJN et leurs enfants Eliane, Annette et Jacques

Secteur I – Dardagny - Spot 2
De Thoiry au Missezon à travers champs, 23 mars 1944

Lajbus ROTSZTAJN, juif polonais est né à Kalisz (Pologne). Il est marié à Malka SZEER. Il vit avec sa femme en Pologne. Le couple émigre en France en 1937 et gagne Paris accompagné du père de Malka , Abraham SZEER veuf. Ils ont une première fille Eliane en juin 1938 enregistrée comme française. Leur seconde fille Annette 2 ans, née en septembre 1941 est enregistrée comme polonaise. Après juillet 1942, ayant échappé à la rafle du Val d'Hiv, les ROTSZTAJN passent la ligne démar-

cation et s'installent comme réfugiés à Sassenage près de Grenoble. Un troisième enfant Jacques naît en septembre 1942, déclaré lui aussi polonais.
En mars 1944, la famille ROTSZTAJN fuyant la répression rejoint d'abord Lyon (en train ?) puis Bellegarde (évitant la Haute-Savoie en état de siège). De Bellegarde, ils gagnent Thoiry en train ou autocar, puis le 23 mars 1944, marchent à travers champ et bois jusqu'au ruisseau qui marque la frontière le Missezon. Ils sont interpellés à la douane de Malval en Suisse et internés pour la durée de la guerre, l'âge de leurs enfants les mettant à l'abri d'un refoulement.

Lajbus, Malka ROTSZTAJN et leurs enfants Eliane, Annette
Archives fédérales suisses, E 4264(-) N 21472

• Jules, Marguerite Lévy et leur fils Joël, sa belle-mère et un neveu

Secteur III Meyrin - Spot 6
Les marais de Magny/ Mategnin, par Ferney-Prévessin, le 25 avril 1944

Au printemps 1944, la menace de la déportation pèse toujours plus lourdement sur les familles juives. A Aix-les-Bains, où beaucoup résident, des filières vers la Suisse s'organisent.
Jules Lévy, Alsacien, commerçant à Saint-Louis (Haut-Rhin) avant-guerre, s'est replié en 1940 avec sa famille à Saint-Amour (Jura non occupé). Ils y ont vécu tranquillement, en bons termes avec les autorités, jusqu'en février 1944. Mais en mars, alertés par des rafles opérées dans l'Ain tout proche, ils prennent contact avec la filière de « Lucienne », qui opère depuis Aix-les-Bains, pour envoyer en sécurité en Suisse leurs deux aînés, Jean et Michel. En avril, la situation s'aggrave encore: la Milice et la Sipo-SD, aidées par des Russes blancs, arrêtent des civils à tour de bras.
Jules Lévy, sa femme, leur fils Joël, 3 ans, sa belle-mère et un neveu partent alors à Bellegarde via Aix, avec une autre branche de la filière de « Lucienne ». Le passage leur coûte 17'000 francs. Avec eux, une famille qui a également envoyé ses enfants en Suisse. Le relais de la filière est un petit restaurant de la place Kléber (actuelle place Victor Bérard), «Chez l'ami Totor». Le propriétaire, Victor Freydoz, résistant, a été arrêté en février, mais les passages continuent. Les huit fugitifs sont emmenés le 25 avril en voiture dans une ferme de la région de Ferney. Tard dans la soirée, deux autres passeurs les accompagnent à travers champs et bois jusqu'aux marais de Mategnin et les aident à franchir les barbelés. Le petit Joël se met à pleurer, ses parents appellent au secours et une patrouille suisse vient les chercher.
Les Lévy seront rapatriés fin octobre 1944.

Jules LEVY et son fils Jean à Gerardmer,
Marguerite LEVY et son fils Jean à Gerardmer, 1934

Coll. Jean Lévy

• Gaston GUTHMANN et sa fille Nicole

Secteur V- Bossy - Spot 10
Bossy, en venant d'Ornex ou Versonnex, borne 18, 2 mai 1944

Gaston GUTHMANN, français alsacien est le grand patron des cinémas strasbourgeois. Suite à l'occupation et l'annexion de l'Alsace (en juin 1940), il est dépossédé de toutes ses salles, qui passent sous contrôle allemand.
Il se replie à Limoges avec sa famille, sa femme Georgette née WOLFF et leurs deux filles de 10 et 6 ans Nicole et Claudine.
Fin avril 1944, ils décident de passer en Suisse et obtiennent du consulat suisse de Lyon des visas. Ils passent par une filière lucrative. Un passeur accompagne la famille GUTHMANN de Limoges à Bellegarde en train, puis en taxi à Ferney-Voltaire. Le soir du 2 mai la famille se met en route vers la frontière avec le passeur. Le passage est prévu au marais de Magny ou Mategnin-Fontaines.
Cinquante mètres avant les barbelés, les fugitifs sont interceptés par une patrouille de douaniers allemands qui ouvrent le feu sur eux. Gaston fuit de son côté avec Nicole, Georgette d'un autre côté avec Claudine. Gaston et Nicole échappent aux Allemands.
Georgette et Claudine GUTHMANN sont transférées à Besançon, puis Drancy, et déportées à Auschwitz le 30 juin 1944 dans le convoi 76.
L'arrestation fait aussi un mort inconnu enterré au cimetière de Prevessin.

Gaston GUTHMANN et sa fille Nicole

Archives fédérales suisses , E 4264(-) N 22646

• Gaston et Suzanne BERNHEIM DE VILLERS

Secteur II - Choully - Spot 3
Moulin Fabry, par Thoiry, le 23 mai 1944

Gaston Bernheim de Villers, Français, né en 1870, est artiste peintre et copropriétaire avec son frère Josse (décédé en 1941) de la galerie Bernheim-Jeune à Paris, une célèbre galerie exposant depuis 1925 les plus grands peintres, Van Gogh, Gauguin, Cézanne et d'autres. Il a été personnellement lié à Monet et à Renoir, lequel a peint de magnifiques portraits de toute la famille Bernheim autour de 1910.
Dès le début de la guerre, la galerie cesse toute activité. Gaston Bernheim et son épouse quittent

Paris pour Pau, puis pour Monte-Carlo. Les Allemands volent une partie de leur riche fonds de tableaux et tentent de s'approprier le reste.
A l'automne 1943, la traque des juifs se déchaîne aussi à Monaco, entraînant de multiples arrestations. Le fils du couple, Claude, également peintre, réfugié en zone italienne à Megève, est arrêté en novembre 1943 au sanatorium de Sancellemoz près de Passy (Haute-Savoie) où il s'est caché, et aussitôt déporté. Les Bernheim décident alors de tenter la fuite en Suisse, où ils ont une galerie, à Lucerne. Leurs neveux Jean et Henri les y ont déjà précédés. Pour donner de solides garanties, ils annoncent qu'ils sont apparentés au fameux peintre suisse Félix Vallotton (décédé en 1925), qui a épousé une sœur de Gaston.
Ils prennent le train pour Bellegarde via Nice et Lyon, puis l'autocar pour Thoiry, certainement accompagnés par une personne de confiance. Un passeur, payé 5'000 francs selon leur déclaration, les accompagne de là au pont de Moulin Fabry en portant leurs bagages. Comme Gaston Bernheim a plus de 65 ans, le couple est assuré d'être accueilli en Suisse. Ils sont rapatriés en 1945.

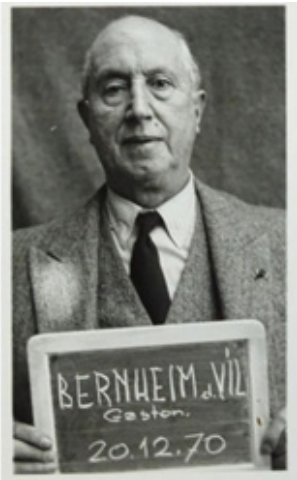

Gaston BERNHEIM DE VILLERS
Archives Fédérales suisses E 4264(-) N 22739

• Georges KRZYZKOWSKI, sa femme Frida, sa mère Adèle, son fils Pierre et son frère Louis

Secteur IV – Vireloup - Spot 8

De la ferme Fonjallaz à Ornex à la campagne du Château de Collex le 1er juin 1944, et refoulement le lendemain à Bossy

Le domaine du Sappel à Labalme-sur-Cerdon, tenu par des fermiers suisses protestants, les Jaccard, a abrité plusieurs juifs durant l'Occupation. Le docteur Emile Mercier et sa femme Paulette, résistants de Nantua, eux-mêmes protestants, en lien avec le pasteur lyonnais Roland de Pury, membre de l'Amitié chrétienne, y envoient des juifs menacés, certains en transit pour la Suisse.
La famille allemande Krzyzkowski a émigré en France et s'est installée à Nantua, où Georges Krzyzkowski, 49 ans, médecin, assiste sans doute ses confrères (il pratiquera à Bourg-en-Bresse après la guerre). Il y vit avec sa femme et son fils, son frère Louis et leur mère âgée. Mais après l'arrestation de cette dernière à Bourg en mars 1943, la famille prend peur et se réfugie au Sappel.
Fin mai 1944, les combats font rage entre les maquis et l'armée allemande, qui passe au Sappel, soupçonné d'abriter des maquisards et des juifs. On décide d'envoyer les Krzyzkowski en Suisse, bien qu'ils n'aient pas de visa. Wilhelmine Jaccard part en avant pour recommander ses hôtes à la bienveillance des militaires.
Un jeune Français réfractaire, Jean Monney, beau-frère de la fille des Jaccard, les emmène à Ornex, dans la ferme des Fonjallaz, fermiers protestants. Puis on les fait passer en Suisse à travers champs. Ils se présentent à la douane de Vireloup, leur dossier est examiné, mais ils sont refoulés le lendemain, 2 juin 1944.
Le docteur Krzyzkowski et son fils montent au maquis. Le jeune Pierre Krzyzkowski y tombe le 14 juin sous les balles allemandes.
Louis Krzyzkowski, replié à Lyon, est fusillé le 29 juin par les miliciens de Touvier à Rillieux-la-Pape.

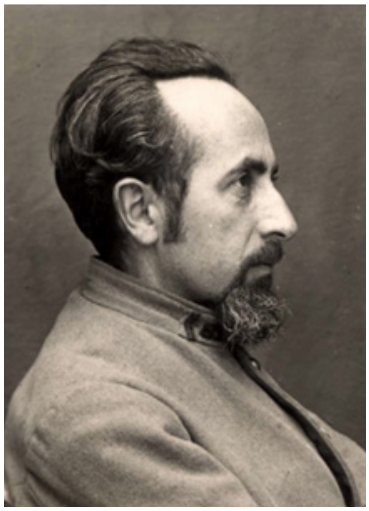

Louis et Pierre KRZYZKOWSKI
Coll. Yad Vashem

• Else KOTKOWSKI

Secteur III Meyrin - Spot 5
Bellegarde – gare de Sergy-Saint-Genis – bois de Serves – les Abères, bornes 116-117, juin 1944

Else KOTKOWSKI, née à Lodz (Pologne), vit en Allemagne et devient en 1938 et est responsable administrative de la communauté juive de Karlsruhe (ville du pays de Bade). Le 22 octobre 1940, elle est expulsée d'Allemagne avec toute sa communauté. Else est déportée avec toute sa communauté à Gurs (Basses-Pyrénées). Elle y devient assistante sociale. Protégée par son activité, échappant à miraculeusement à la rafle de l'été 1942, elle est transférée au petit camp de la Meyze près de Limoges géré par le Service social des étrangers. Une convoyeuse de la CIMADE vient la chercher début juin 1944 et la conduit à Valence siège de l'organisation. Deux passeurs l'emmènent en train à Bellegarde, puis Sergy-Saint-Genis. Puis ils la conduisent à pied à travers champs par les bois de Serves, jusqu"aux bornes 116-117 où elle se signale au douanier suisse à Meyrin.

Else KOTKOWSKI
Archives fédérales suisses, E 4264(-) N 23062

INFORMATIONS PRATIQUES

• Musée de la Résistance et de la Déportation de l'Ain

3 montée de l'Abbaye
01130 NANTUA
Tél. +33 (0) 4 74 75 07 50
www.patrimoines.ain.fr

• Ouverture du musée

Du 1er mars au 15 novembre 2019
Du mercredi au lundi de 10 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h
Ouvert les jours fériés sauf le 1er mai, lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, 1er novembre
Groupes (sur réservation) : du 1er janvier au 15 novembre, sur rendez-vous

• Animations autour de l'exposition

> Visites guidées tous les jeudis à 15 h, en juillet-août (sauf le jeudi 15 août)
> Randonnée « Mémoire » sur le Pays de Gex sous l'Occupation : samedi 7 septembre et samedi 26 octobre (sur réservation)

• Tarifs (individuels)

Entrée du musée : 7 € / 4 € / gratuit
Animations : 3 € en supplément
Le billet d'entrée au musée donne accès aux expositions. Il est valable toute la journée.

• Accès

45 min de Bourg
1 h de Lyon
1 h de Genève